

Que faire en cas de fuite d'eau potable sur ma propriété ou mon chemin d'accès privé ?

- ① **Contactez SIG au 022 420 88 11 (24h/24, 7j/7), afin qu'un collaborateur SIG puisse venir évaluer la situation sur place.**

Si la fuite d'eau est importante :

- Le branchement est fermé pour éviter le gaspillage d'eau potable et prévenir d'éventuels dégâts par ruissellement ou par infiltration.

Si la fuite n'est pas importante :

- Le branchement est laissé ouvert et vous disposez toujours de l'eau potable chez vous.

- ② **Les travaux de réparation doivent être effectués dès que SIG a confirmé la fuite.** Sans cela, SIG sera obligée d'estimer le débit de fuite et de vous facturer la consommation.

- ③ **Si vous êtes plusieurs propriétaires,** nous vous recommandons de désigner un représentant qui fera l'interface avec SIG pour la prise en charge de l'incident et l'organisation des travaux.

- ④ **Le collaborateur SIG** assiste les entreprises mandatées. Dès la réparation effectuée, un contrôle est réalisé avant l'ouverture du branchement.

Pour rappel, SIG n'effectue pas de travaux sur les installations privées.

Nous vous invitons à vérifier vos couvertures d'assurance pour la prise en charge des éventuels frais.

Service Clients SIG : 0844 800 808